

**AVIS SUITE À L’AFFICHAGE  
DE L’EXERCICE D’ÉVALUATION DU MAINTIEN  
DE L’ÉQUITÉ SALARIALE**

**Programme d’équité salariale du groupe professionnel  
visant les professionnelles et les professionnels représentés  
par le Syndicat du groupe professionnel de l’UQO**

Le 5 mars 2014, l’Université du Québec en Outaouais a procédé au premier affichage de l’exercice d’évaluation du maintien de l’équité salariale au 31 décembre 2010. Les professionnelles et les professionnels visés par ce programme disposaient de 60 jours suivant cet affichage pour demander des renseignements additionnels ou pour présenter leurs observations.

Le délai étant expiré, l’Université n’a reçu aucune demande de renseignements et observations. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée au premier affichage du maintien de l’équité salariale pour ce programme.

Ce présent avis sera en vigueur pour une période de 60 jours, soit du 23 mai 2014 au 21 juillet 2014.

Conformément à la Loi sur l’équité salariale, l’Université procédera à une nouvelle analyse du maintien de l’équité salariale au 31 décembre 2015.

Marc-André De Blois, CRHA  
Conseiller en gestion des ressources humaines  
Service des ressources humaines  
Université du Québec en Outaouais